

SARTROUVILLE



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

A 18h00 EN L'HÔTEL DE VILLE - SALLE DES MARIAGES

(exécution de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

LISTE DES DELIBERATIONS

- 0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025
- 1 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE SARTROUVILLE
SANS VOTE
- 2 - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 3 - DÉBAT PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme CHODAT, M. AUDROIN, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, M. CHIARADIA
- 4 - APPROBATION DU CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE, CLIMAT DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2026-2030
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 5 - APPROBATION DE L'OPÉRATION "PLAN 1 000 ARBRES - PHASE 2" DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2025
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 6 - MISE EN PLACE DE L'APPLICATION DE PROGRAMMATION D'INTERFACE "API IMPÔT PARTICULIER" DE LA DGFIP POUR LE CALCUL DU TARIF HORAIRE DES FAMILLES AYANT UN ACCUEIL EN CRÈCHE MUNICIPALE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7 - CESSION D'UN TÈNEMENT FONCIER SIS RUE HENRI BRISSON ET AV. MAURICE BERTEAUX (PARCELLES NON BÂTIES AZ727-625-654-656-657-293-725-721-722-723-718-719-304-716-87-713, ET BÂTIE AZ325) AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN YVELINES
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
VOTES CONTRE : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
- 8 - APPROBATION DE LA PARTICIPATION À LA VENTE PAR COURTAGÉ D'ENCHÈRES EN LIGNE EN VUE D'ACQUÉRIR LE VOLUME 2 ET LES LOTS DE COPROPRIÉTÉ N°441-442-443-444-445 SITUÉS 3 RUE LOUIS PERGAUD
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 9 - ACQUISITION DE LA PARCELLE BÂTIE CADASTRÉE BD261, SISE 72 RUE LOUISE MICHEL, AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME JANELA-NABAÏS
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
- 10 - DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DE LA PARCELLE BÂTIE AD322, SISE 5 RUE D'ESTIENNE D'ORVES ET D'UNE CONTENANCE CADASTRALE DE 29 M²
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
- 11 - CESSION DE LA PARCELLE BÂTIE AD322, SISE 5 RUE D'ESTIENNE D'ORVES, AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ÉLYSÉES 2 M RÉALISATIONS
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
ABSTENTIONS : Mme AMAGLIO-TERISSE, Mme CHODAT, M. AUDROIN, M. CHIARADIA, Mme VITRAC-POUZOLET, M. MOUNIER
- 12 - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE COUCHES PÉDIATRIQUES JETABLES
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 13 - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN VALEUR D'UN ITINÉRAIRE DE PROMENADE SUR LA COMMUNE DE SARTROUVILLE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GRAND PALAIS ET LA MAIRIE DE SARTROUVILLE POUR LES ANNÉES 2025-2027
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 15 - RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES (Article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)